

La Mutuelle de tous les dangers arrive...



Le thème que nous souhaitons évoquer avec vous « **la protection sociale complémentaire** ».

Au **1^{er} janvier 2021**, le Groupe ELIOR change d'assureur et ce dès le 1^{er} Janvier 2021, suite à la résiliation des contrats de prévoyance complémentaire portés par KLESIA et ce après 3 ans avec ce prestataire qui souhaitait une revalorisation des cotisations à hauteur de **12,5%**. Le contrat avec KLESIA prend fin au **31/12/2020**.

Dès le 1^{er} janvier 2021 ELIOR reprendra son ancien assureur AXA. En revanche, il n'y aura pas de changement de gestionnaire (GRAS SAVOYE). Ce qu'il faut savoir, c'est que le **jeudi 26 novembre 2020**, la **commission de suivi est réunie pour informer toutes les Organisations Syndicales représentatives**, (CFDT, FO, CFTC, CFE/CGC et CGT) ceux mêmes qui sont censé négocier le PSE.

Aucune des Organisations Syndicales citées ci-dessus n'a souhaité informer les salariés. À SUD nous pensons que l'on ne doit rien cacher aux salariés, c'est pourquoi nous avons souhaité traduire ces informations par la diffusion d'un tract explicatif.

Le 16 décembre 2020, la Direction d'ELIOR Entreprises réunit le CSE Central afin de lui expliquer la situation et demande que le CSE Central se positionne par un vote favorable pour le changement d'assureur. En fait, ce n'est qu'une simple formalité, puisqu'au final c'est le Groupe ELIOR qui décide. Ce qu'il faut savoir, c'est qu'un avis donné restera un avis, qu'il soit négatif ou positif. L'administration a besoin d'un avis. Le raisonnement de ces fameuses **Organisations Syndicales représentatives** acquiescent tout ce que l'on veut leur dire. **Qu'est-ce qu'ils n'ont pas compris dans «la protection sociale ?**

Afin d'avoir un peu plus d'éclairage, nous avons sollicité la Direction d'ELIOR afin d'obtenir le compte rendu de la réunion du jeudi 26 novembre 2020. A date, nous n'avons pas obtenu de réponse, ni reçu le compte rendu sollicité.

Déclaration des membres du CSE Central de SUD ELIOR Entreprises :

Les membres de SUD ELIOR Entreprises ne s'associent pas à l'avis du CSE Central.

En ce qui concerne les membres de SUD ELIOR Entreprises nous ne participerons pas sur le fait de donner un avis car nous n'avons pas tous les éléments en notre possession. On parle de commission de suivi, qui prendra par la suite des décisions, remarques, propositions etc. mais à SUD nous n'avons pas de retour là-dessus. Ce qui n'est pas le cas pour les autres Organisations Syndicales. D'où notre position.

D'autre part, des négociations vont avoir lieu ainsi qu'une réécriture du contrat d'assurance va être réalisée. Nous l'avons noté. Mais nous ne savons ce qui peut en ressortir des négociations, car on fait référence tout de même à un déficit. Nous ne souhaitons pas dissocier les difficultés que tout cela va engendrer sur les garanties, cotisations etc. Pour nous nous ne pouvons pas nous arrêter à la simple question de l'ordre du jour c'est-à-dire au changement d'assureur. C'est pourquoi, les membres de SUD ELIOR Entreprises ne participeront pas à l'avis.

En finalité, le groupe de négociateurs ressortira avec un « **compromis bancal** » et perdant pour les salariés. Les négociations doivent être sous le contrôle des salariés, voilà pourquoi, l'information doit circuler, car **le côté familial va être touché. Exemple : Votre mutuelle prend en charge toute la famille. Demain, votre conjoint, voir vos enfants ne seront plus couverts, sauf si vous prenez une option qui évidemment aura un coût supplémentaire. Tout peut être remis en cause car l'objectif est de faire des économies.**

Gardons le contact !

SUD ELIOR Entreprises, une posture d'information et d'alerte